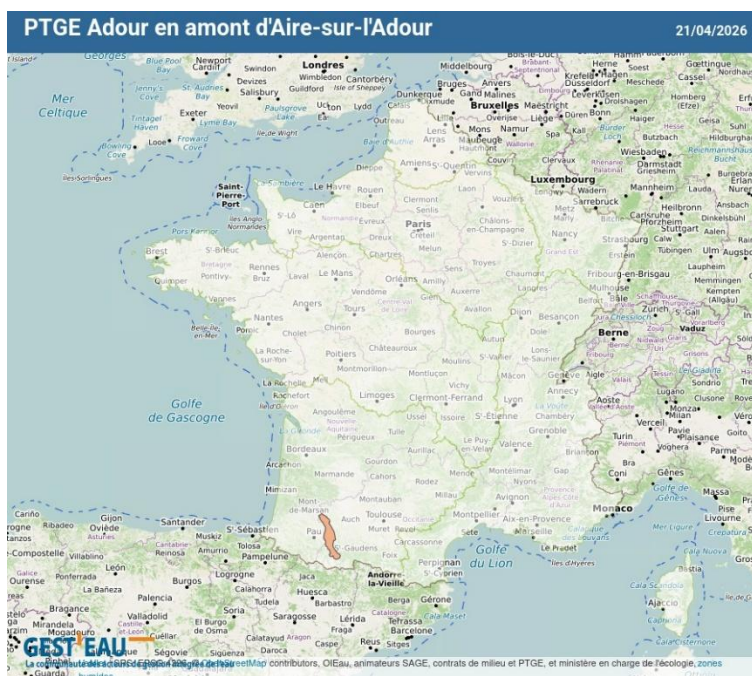


# PTGE de l'Adour en amont d'Aire sur Adour – Apporter des solutions au déficit quantitatif tout en tenant compte des besoins de l'agriculture

Article basé sur un entretien avec Florian Urban - Animateur feuille de route gestion quantitative de l'EPTB, et Camille Negri, chargée de mission PTGE Adour Amont – à l'EPTB Adour affluents aquifères.



L'EPTB Adour affluents aquifère est porteur de 3 projets de territoires pour la gestion de l'eau ([Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour](#), [Douze](#), [Midour](#)), avec des niveaux d'avancements variés. Le fait que ces projets de territoires pour la gestion de l'eau soient à des avancements différents permet de partager les expériences et les difficultés pour optimiser la construction des PTGE. Dans ce partage d'expériences, nous nous sommes focalisés sur le PTGE de l'Adour en amont d'Aire sur Adour.

## Un déficit quantitatif chronique de la ressource en eau en période d'étiage

Lors de l'état des lieux du SAGE Adour amont, le sous-bassin de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour est apparu en déséquilibre quantitatif entre les ressources existantes, les besoins du milieu et les usages actuels. Ce déséquilibre apparaît très clairement sur les cartes des masses

d'eau du SDAGE Adour-Garonne. Le déficit d'eau en période d'étiage entraîne des restrictions fréquentes de l'usage de l'eau en période estivale. Face à cette problématique, un protocole de mesures volontaires d'anticipation lié à l'OUGC Irrigadour et appliqué par l'EPTB Adour et les usagers du territoire, a été mis en place. Au besoin, les mesures d'anticipation des restrictions peuvent être accompagnées d'un arrêté préfectoral.

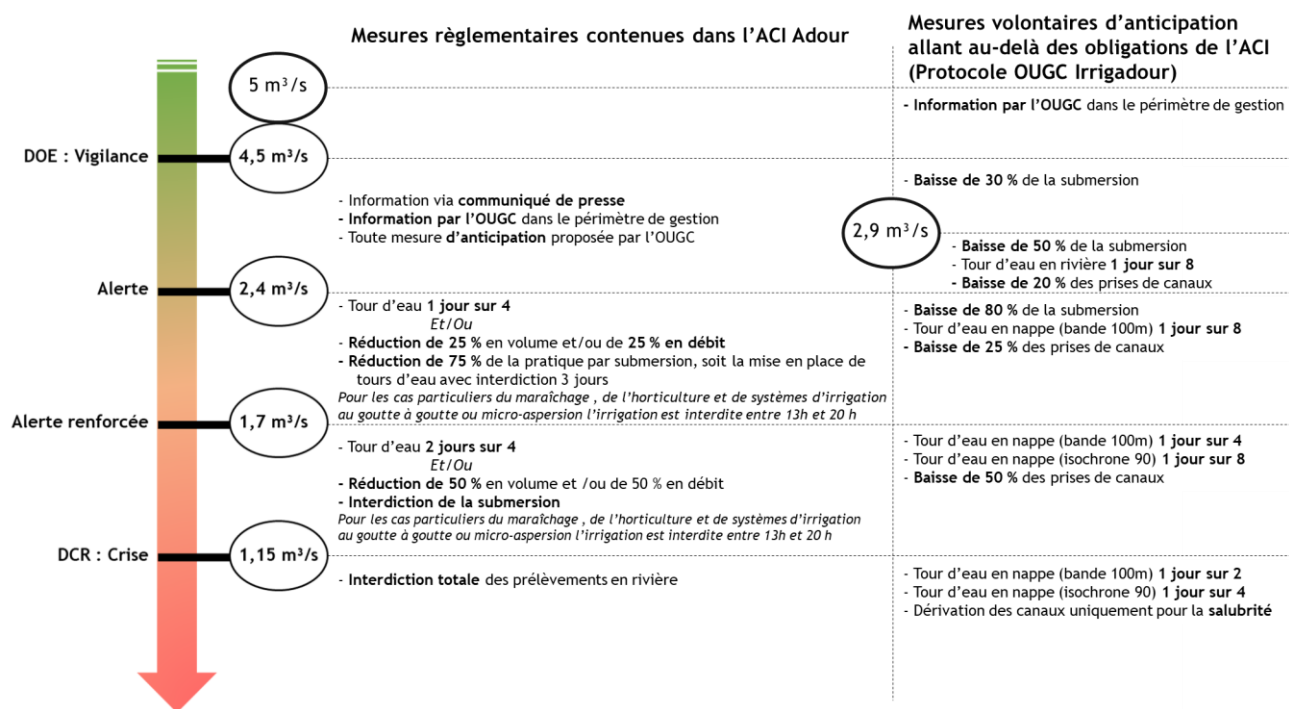


Figure 1 : Exemple de protocole lié à l'OUGC Irrigadour et appliqué par l'EPTB Adour et les usagers du territoire – source EPTB Adour

En réponse à ce constat de déséquilibre, la commission locale de l'eau a également repris trois types d'actions dans le SAGE (figurant dans le PAGD), issues du plan de gestion des étiages de l'Adour en amont d'Audon (validé en 2000) : économies d'eau, meilleure gestion des ressources existantes et, si besoin, création de nouvelles ressources. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du volet quantitatif du SAGE Adour amont, l'EPTB Adour s'est engagé dans une démarche de projet de territoire, permettant une approche concertée de la problématique quantitative sur le bassin versant, suivant une lettre de mission travaillée avec les services des DDT et signée par le préfet référent.

### Une économie du territoire fortement dépendante de l'agriculture irriguée

Les prélèvements de l'eau sont évidemment liés à différents usages mais ceux liés à l'agriculture sont très majoritaires (environ 42 millions de m<sup>3</sup> par an). Ces prélèvements représentent 75% du total des prélèvements sur l'année et 92% du total des prélèvements pour les 3 mois d'étiage. Sur ce bassin, toute une économie liée à l'agriculture irriguée s'est développée. La filière agricole est un acteur majeur du tissu économique de la région (présence

d'unités de transformation, usine de trituration du soja...). Les assolements principaux du bassin sont fortement consommateurs en ressources en eau. Cela est particulièrement vrai pour les cultures qui permettent de dégager les marges les plus importantes pour les exploitants agricoles (exemple : cultures estivales comme le maïs semence, les légumes de plein champ...).

### **Genèse du projet de territoire : répondre à des tensions croissantes**

À partir de 2016, la DDT des Hautes-Pyrénées a conduit un audit auprès d'une soixantaine d'acteurs. Objectif : clarifier les attentes, identifier les points de tension et cadrer ce que devait être le futur PTGE.

Plusieurs éléments expliquaient alors la nécessité d'une nouvelle dynamique :

- le volet quantitatif du SAGE approuvé en 2015 était remis en cause par les associations environnementales qui souhaitaient un niveau d'ambition plus important en termes d'économies d'eau.
- la mise en place de la tarification pour les débits d'étiage était source d'inquiétude pour les exploitants agricoles.

Ainsi, cet audit a permis l'écriture d'une feuille de route co-signée en mars 2018 par l'Institution Adour et les services de l'État pour lancer la démarche PTGE. Cette feuille de route présentait différents chapitres concernant le périmètre géographique du PTGE, les principes généraux, la gouvernance, le calendrier prévisionnel...

### **Les premières étapes de la démarche PTGE : un diagnostic centré sur l'économie agricole**

La phase de diagnostic s'est étalée sur presque 3 ans (période COVID incluse). Cette première phase du PTGE s'est traduite par la réalisation de différentes études structurantes dont beaucoup se sont orientées autour de l'économie et de l'agriculture.

Une [première étude](#) a ainsi été réalisée pour mieux percevoir l'importance de l'irrigation dans l'économie des exploitations agricoles du territoire. Cette étude a souligné le lien fort entre le pourcentage de parcelles irriguées et la résilience économique des exploitations. Les exploitations non équipées pour l'irrigation étaient dans la situation financière la plus difficile et la reprise de ces exploitations en cas de départ à la retraite de l'exploitant était problématique.

Un [guide INRAE](#) en phase d'élaboration a également été testé sur ce territoire. Cela a permis d'élaborer un outil d'aide à la décision et des [rapports](#) ont été produits sur l'application de ce guide.

Enfin, une étude bilan besoins/ressources a été menée pour faire un état des lieux de l'évolution des besoins en eau à l'horizon 2050. De manière synthétique, cette étude a mis en lumière que si l'on ne change rien, le déficit actuel de 3-4 millions de m<sup>3</sup> continuera de se creuser pour

atteindre 20 millions de m<sup>3</sup> en 2050. Ces chiffres ont conditionné le programme d'actions en permettant de dimensionner les changements à entreprendre.

### La co-construction : processus clé pour l'élaboration du PTGE

La phase d'élaboration du PTGE Adour amont a été principalement co-construite par les membres d'un groupe de concertation, appuyés par des acteurs institutionnels pour suivre et valider les grandes étapes de la démarche. Le groupe de co-construction était composé d'acteurs locaux, des représentants des usagers économiques et non économiques de l'eau et des élus locaux. Différents formats ont été testés pour co-construire le programme d'actions (réunions à plusieurs partenaires, réunions bilatérales...). Le rôle de l'animation, et donc de l'EPTB Adour, a été de structurer les idées émises et d'organiser ces échanges.

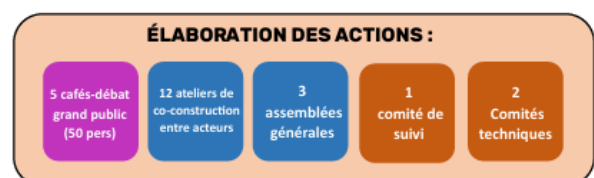
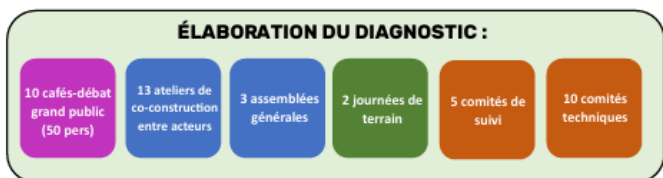
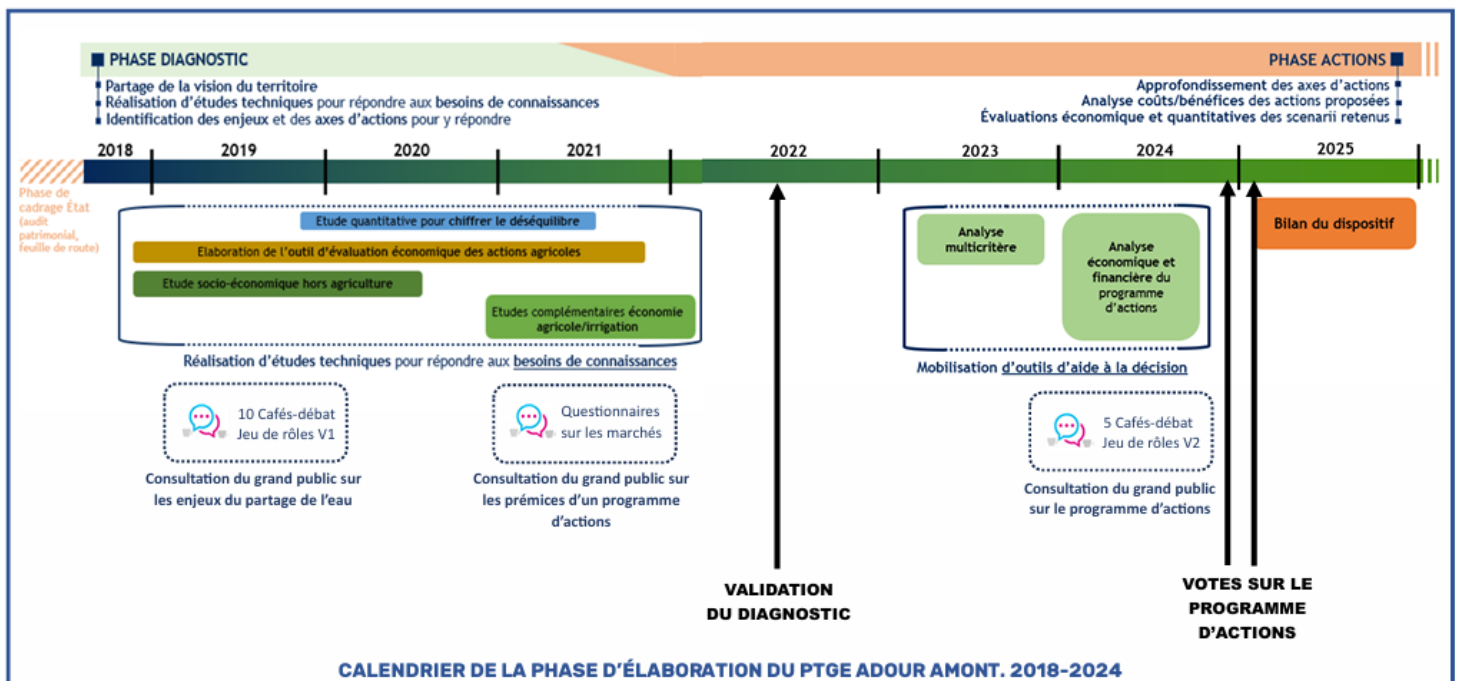


Figure 2 : Processus d'élaboration du PTGE Adour Amont – Source : EPTB Adour<sup>1</sup>

<sup>1</sup> [1 PROGRAMME ACTIONS PT3A\\_VF.pdf](#)

## Quels changements de pratiques sont envisagés ?

Pendant la co-construction du programme d'actions, les réflexions ont porté sur les changements de pratiques et les économies d'eau possibles via une meilleure gestion de la ressource et la mise en place de solutions fondées sur la nature.

Ces changements de pratiques concernent différents usages. Pour l'agriculture ces changements peuvent ainsi porter sur :

- Les itinéraires techniques à la parcelle et le choix variétal :
  - le non-labour contribuant à structurer le sol à limiter la perte de matières organiques ;
  - le couvert végétal permanent des sols avec l'implantation de cultures intermédiaires adaptées ;
  - le semi-direct sous couverture ;
  - l'allongement des rotations ;
  - le semi précoce et l'implantation de variétés précoces permettant de désynchroniser le pic de besoin de en eau des cultures de printemps et l'étiage hydrologique.
- Le pilotage de l'irrigation :
  - l'usage d'outils d'aide à la décision pour déclencher l'irrigation au bon moment et avec les bonnes quantités d'eau ;
  - le recours à des sondes de suivi de l'humidité des sols permettant d'apprécier plus précisément l'état hydrique de la parcelle et la nécessité d'irriguer ;
  - l'installation de davantage de stations de suivi météorologique pour faire des bilans hydriques plus localisés - problématique des pluies estivales relativement localisées.

Il peut également être mentionné l'implantation de haies, la mutualisation de points de prélèvements, etc. (voir le programme d'actions).

Les changements de pratiques et les économies d'eau concernent également les autres usages (alimentation en eau potable, gestion quantitative, un peu l'industrie) : amélioration de la gestion des canaux, nombreux sur ce bassin, installation de davantage de stations de suivi de débit ainsi que de piézomètres, stratégie de réduction des prélèvements en eau potable adossée à des actions de communication, de sensibilisation ainsi qu'à la distribution de kits hydro économes, etc.

Après avoir listé ces actions, un travail a été conduit pour essayer de quantifier les actions proposées avec deux niveaux d'ambitions différents. Que donneraient ces actions en termes de diminutions des prélèvements si le niveau d'engagement des acteurs est très élevé ? Que donneraient ces actions si le niveau d'engagement des acteurs est faible ? Le constat a été le suivant : au regard du déficit à venir, il a été nécessaire de mettre sur la table des solutions complémentaires comme la réutilisation de l'eau usée traitée ou les retenues, en renfort des actions favorisant les économies d'eau et les changements de pratiques.

### **Le financement des actions : une contrainte qui peut réduire la diversité des actions à considérer et qui demande une plus grande anticipation.**

La proposition d'actions s'est faite initialement sans tenir compte des leviers disponibles pour le financement : il était envisagé que les financements disponibles puissent évoluer, en réponse aux actions proposées par les acteurs de la démarche. L'étape suivante a donc été de confronter les actions envisagées au financement disponible auprès de différents acteurs du bassin. Les taux d'aides et les actions finançables ont alors limité fortement l'étendue des possibles en termes d'actions.

Au début de la préparation du programme d'actions, le taux d'aide était le même que l'on soit dans une démarche PTGE ou non. Ensuite, à partir de janvier 2021, des taux bonifiés ont été possibles mais seulement pour [certaines actions](#) qui portent essentiellement sur des conseils, de la formation et des diagnostics. Ce constat est perçu comme un frein important à l'ambition du programme d'actions du projet de territoire.

### **La validation du PTGE : un processus en plusieurs étapes**

Plusieurs validations successives sont nécessaires avant l'adoption finale du PTGE. Ce processus a commencé à la fin d'année 2024 et s'est poursuivi tout au long de l'année suivante :

- Validation locale en mai 2025 par l'Assemblée Générale (comité de pilotage)
- Signature par le préfet des Hautes-Pyrénées en juin 2025
- Positionnement de la CLE Adour Amont en juin 2025
- Examen par la commission de planification du comité de bassin Adour-Garonne en septembre 2025
- Validation par le comité de bassin en octobre 2025

Le Préfet coordinateur de bassin a été sollicité en décembre 2025 pour validation du Projet de Territoire Adour en amont d'Aire (PT3A). Cette sollicitation a été accompagnée de lettres d'engagement des acteurs locaux. Le Préfet coordinateur de bassin a ainsi validé officiellement le PT3A en mars 2026.

### **Neutralité et approche participative : une clé de réussite**

L'EPTB Adour, en cohérence avec les souhaits de la CLE du SAGE Adour amont, a souhaité dès le lancement de la démarche une approche intégrée avec l'ensemble des acteurs du territoire, dont une importante composante agricole. C'est dans cette intention qu'un travail de consultation des habitants du territoire a été mené. Pour s'assurer de cela, la DDT a notamment saisi la CNDP pour nommer un garant de la concertation qui a pu suivre tout le processus. Ainsi, dès 2018 les citoyens ont été impliqués dans le processus. Le travail de consultation a pris différentes formes comme des cafés débats (utilisation de « serious game »), des interventions pendant les marchés pour les questions liées à la tarification de l'eau potable et des questions pouvant concerner directement les citoyens locaux (AEP, assainissement, projets structurants locaux...).

### **Des défis importants à venir**

« *Le travail commence maintenant* ». Ces propos des animateurs du PTGE traduisent les défis à venir : mise en œuvre effective du programme d'actions, suivi des actions, révision du programme... Le suivi se traduira notamment par la mise en place d'un comité de suivi qui se réunira deux fois par an. Cette instance pourra ajuster à la marge certaines actions du programme. Des révisions plus importantes seront possibles mais avec une fréquence moindre (environ tous les 5 ans).

### **L'importance de la mise en réseau des animateurs PTGE**

Face aux nombreux défis rencontrés pour la mise en place d'un PTGE, le rôle de l'animateur est central. Il doit disposer de compétences extrêmement variées (eau, économie, agriculture, concertation...). Il est difficile de disposer de toutes ces compétences et il est donc essentiel d'échanger entre animateurs PTGE. Dans le Sud-Ouest, il existe ainsi un petit réseau local qui met en relation les animateurs PTGE et facilite la mobilisation de compétences variées ainsi que le partage d'expérience.